



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 091-219103785-20260321-2026_06-DE



Délibération n° 06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21/03/2026
de la Commune de MAUCHAMPS (Essonne)**

Date de la Convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Pouvoir :

Votants : 11

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thomas GONSARD, Maire.

Etaient présents : Thomas GONSARD, Loïc VAN-BOUVELEN, Tessa RICHARD, Laurent CHEVRIER, Dominique CARISSETTI, Svetlana GUILLEMAIN, Jean-Pierre MORLOT, Nathalie PHAETON, Damien SMETS, Stéphanie GODEFROY, Melvina MALAYANDEE CHETTIAR.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Tessa RICHARD

Objet : Création poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe Cat C à temps complet

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les exigences pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments de la commune, il convient de renforcer les effectifs du service technique,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps complet à compter du 1^{er} avril 2026 ouvert au grade d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe.

Ce poste est également ouvert aux contractuels dans l'hypothèse où aucun agent titulaire ne postulerait.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe Cat C, à temps complet, avec effet au 01/04/2026.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

DECIDE modifier le tableau des emplois (voir annexe).

Pour certifiée conforme

Fait et délibéré le 21/03/2026

Le secrétaire de séance,

Terra Richard



Le Maire,

Thomas GONSARD



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2026-06

COMMUNE DE MAUCHAMPS**TABLEAU DES EFFECTIFS**

Au 1er avril 2026

	<i>Filière Administrative</i>	Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu contractuel
Catégorie B	Rédacteur territorial		1 (TC)
Catégorie C	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe		1 (TC)
Catégorie C	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 (TNC)	
	Adjoint administratif		1 (TNC)
	TOTAL Filière administrative	1	3
	<i>Filière technique</i>		
Catégorie C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1 (TC)
	Adjoint technique	1 (TC)	
	Total filière technique	1	1
	<i>Filière animation</i>		
Catégorie C	Adjoint d'animation		2 (TNC)
	Total filière animation		2